



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 6 février 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2013-146 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 16 JANVIER 2013**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 16 janvier 2013 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

CE-2013-147* **RÈGLEMENT NUMÉRO 718-1-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 718-2012 RÉGISSANT TOUTES LES INTERVENTIONS SUR LA PROPRIÉTÉ DE LA VILLE PAR LES ENTREPRISES DE TÉLÉCOMMUNICATION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 718-1-2013 modifiant le Règlement numéro 718-2012 régissant toutes les interventions sur la propriété de la Ville par les entreprises de télécommunication dans le but d'étendre l'application de ce règlement aux entreprises de distribution, de transport et d'emmagasinage d'énergie, conformément aux pouvoirs conférés à la Ville par diverses dispositions législatives dont notamment la Loi sur les compétences municipales (LRQ, c. C-47.1).

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-148* **RÈGLEMENT NUMÉRO 728-2013 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 490 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES I ET II ET REMBOURSER LA SURDIMENSION DE L'ÉGOUT PLUVIAL DANS LE PROJET DOMICILIAIRE LA CITÉ OUEST, PHASES 1 ET 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 728-2013 autorisant une dépense et un emprunt de 490 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la construction des services municipaux des phases i et ii et rembourser la surdimension de l'égout pluvial dans le projet domiciliaire la cité ouest, phases 1 et 2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-149* **RÈGLEMENT NUMÉRO 729-2013 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE MESURES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION SUR DIVERSES RUES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 729-2013 autorisant une dépense et un emprunt de 1 000 000 \$ pour effectuer des travaux d'aménagement de mesures de modération de la circulation sur diverses rues.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-150* **RÈGLEMENT NUMÉRO 730-2013 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 15 000 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 730-2013 autorisant une dépense et un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-151* **RÈGLEMENT NUMÉRO 731-2013 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 100 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION, D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS AINSI QUE LA REMISE EN ÉTAT DE LA PARTIE CORRESPONDANTE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 731-2013 autorisant une dépense et un emprunt de 6 100 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection, d'amélioration et de construction des réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que la remise en état de la partie correspondante des infrastructures.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-152* **RÈGLEMENT NUMÉRO 732-2013 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉLIORATION DES PONTS ET OUVRAGES D'ARTS, DES SENTIERS RÉCRÉATIFS AINSI QUE LA REMISE EN ÉTAT DE LA PARTIE CORRESPONDANTE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 732-2013 autorisant une dépense et un emprunt de 1 000 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection et d'amélioration des ponts et ouvrages d'arts, des sentiers récréatifs, ainsi que la remise en état de la partie correspondante des infrastructures.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-153

AUTORISER UN AJUSTEMENT DES COÛTS DE 3 978,14 \$ - 2012 SI 129 - RÉPARATION DE LA CONDUITE DE GAZ - USINE D'ÉPURATION - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-293 en date du 29 février 2012, adjugeait un contrat à la compagnie CS Terrec pour des travaux de réparation de la conduite de gaz à l'usine d'épuration pour un montant approximatif de 34 869,64 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires additionnels de 3 978,14 \$ ont été nécessaires afin de remplacer cinq pieds supplémentaires de la conduite;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 79-5-2009 concernant la politique de délégation de pouvoir, une autorisation des autorités municipales compétentes est nécessaire lorsque le dépassement excède 10 % du contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 3 978,14 \$, incluant les taxes, pour les travaux supplémentaires réalisés par l'Entrepreneur CS Terrec dans le cadre des travaux de réparation de la conduite de gaz à l'usine d'épuration portant le coût total du contrat à 38 847,78 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30633-003-24961	3 805,14 \$	Station d'épuration des eaux usées - Secteur de Gatineau - Renovations
04-13493	173,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-154*

VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UNE PARTIE DU LOT 4 015 105 AU CADASTRE DU QUÉBEC - RÉGULARISATION D'UN EMPIÈTEMENT AU PARC DU DRAKKAR - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 4 015 105 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant le parc du Drakkar;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 48, rue de la Galéasse, voisin du parc du Drakkar, a signifié son intérêt à se porter acquéreur d'une partie du lot 4 015 105 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 32,7 m²;

CONSIDÉRANT QUE la vente de cette partie de lot permettrait à la Ville de Gatineau de régulariser une situation d'empiètement au parc du Drakkar;

CONSIDÉRANT QUE le 29 mai 2012, le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés confirmait que cette parcelle de terrain était excédentaire;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 48, rue de la Galéasse a signé, le 8 novembre 2012, une offre d'achat proposant d'acquérir la parcelle de terrain au montant de 2 500 \$, plus les taxes applicables, montant préalablement déterminé par monsieur Michel Paquin, évaluateur agréé, dans un rapport daté du 2 novembre 2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'offre d'achat et vendre de gré à gré une partie du lot 4 015 105 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 32,7 m² au montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à l'offre d'achat;

- d'autoriser le trésorier à verser le produit de disposition du lot faisant l'objet de la présente à la réserve Fonds de parcs et terrains de jeux et à effectuer les écritures comptables requises.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-155

SOUSSION 2012 SP 325 - FOURNITURE DE SALOPETTES - TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Canadian Linen and Uniform Service, 1695, chemin Russell, Ottawa, Ontario, K1G 0N1, pour la location, la réparation et le lavage hebdomadaire de salopettes pour ses employés cols bleus des divers ateliers municipaux pour cinq ans, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un montant total approximatif de 198 044,45 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 octobre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} mars 2013 et se terminera le 28 février 2018.

Au 1^{er} mars de chaque année, à compter du 1^{er} mars 2014, les prix seront indexés selon les indices des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2014 à 2018, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30115-495-24962	37 886,39 \$	Division - Services techniques - Nettoyage et buanderie
04-13493	1 722,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-156

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-01 AU MONTANT DE 72 323,65 \$ - PÉRIODE DU 1^{er} AU 5 JANVIER 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-01 au montant de 72 323,65 \$ pour la période du 1^{er} au 5 janvier 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-157*

ADOPTION DES MESURES FAVORABLES À L'ALLAITEMENT

CONSIDÉRANT QU'à même le montant de 135 000 \$ disponible pour mettre en œuvre le plan d'action 2012 de la Politique familiale, un montant de 10 000 \$ a été alloué pour une application des mesures favorables à l'allaitement;

CONSIDÉRANT QUE les mesures favorables à l'allaitement se déclinent en deux volets, sensibilisation et diffusion d'information ainsi que l'aménagement d'environnements favorables à l'allaitement;

CONSIDÉRANT QU'aux réunions du Comité sur la famille et de la Commission Gatineau, Ville en santé de novembre 2012, les membres recommandent au conseil d'adopter les mesures favorables à l'allaitement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'adopter des mesures favorables à l'allaitement;
- de mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à mettre en œuvre les mesures favorables à l'allaitement;
- d'autoriser le trésorier à transférer au budget de 2013, la somme de 10 000 \$ du budget 2012 de la Politique familiale associé au projet d'environnements favorables à l'allaitement.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à même le poste budgétaire 02-59130 – Politique familiale.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-158*

CADRE DE SOUTIEN - ANALYSE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à sa réunion du 12 décembre 2012, a pris connaissance des rapports d'analyse du Programme de soutien aux événements, du Programme de soutien aux projets particuliers, du Programme de soutien aux clubs de l'âge d'or, du Programme de soutien au développement de l'excellence, du Programme de soutien aux initiatives de regroupement volontaire et du Programme de soutien aux grands partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ainsi que les centres de services ont procédé à l'analyse des demandes de soutien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission représentant une contribution financière de 423 925 \$ afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques jusqu'à un maximum des montants et aux noms comme indiqué ci-dessous sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS

Association des résidents de la Terrasse Lakeview	360 \$
Association des résidents de la Terrasse Lakeview	1 500 \$
Association des résidents de la Terrasse Lakeview	660 \$
Association des résidents de la Terrasse Lakeview	120 \$
Association des résidents du domaine Rivermead	960 \$
Centre communautaire Entre-Nous	1 490 \$
Groupe communautaire Deschênes	1 450 \$
Adojeune	3 000 \$
Adojeune	1 500 \$
CVQ du Vieux-Gatineau	1 500 \$
La Pointe aux Jeunes	1 500 \$
Académie des retraités de l'Outaouais	2 000 \$
Action-Quartiers	980 \$
Action-Quartiers	980 \$
Action-Quartiers	980 \$
Association des résidents des Jardins-Taché	1 200 \$
Association des résidents des Jardins-Taché	500 \$
Association des résidents de l'île de Hull	3 000 \$
Association des résidents du Plateau	1 500 \$
Association des résidents du Plateau	1 500 \$
Association sportive et sociale des Braves du coin	1 100 \$
Club de tennis de Hull	1 000 \$
Conseil du loisir scientifique de l'Outaouais	1 500 \$
Coopérative de solidarité bio-équitable de l'Outaouais	3 000 \$
Les enfants de l'espoir	975 \$
Les enfants de l'espoir	430 \$
Ligue d'échecs de l'Outaouais	1 000 \$
Loisirs Saint-Jean-Bosco	3 000 \$
Maison communautaire Daniel-Johnson	850 \$
Maison communautaire Daniel-Johnson	820 \$
Maison de l'amitié de Hull	1 500 \$
La soupe populaire	1 500 \$
Club La Descente	1 500 \$
Corporation des loisirs de Masson-Angers inc.	850 \$
Corporation des loisirs de Masson-Angers inc.	<u>1 500 \$</u>
TOTAL	47 205 \$

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS PARTICULIERS

Centre alimentaire Aylmer	6 500 \$
Centre communautaire Entre-nous	4 800 \$
Volleyball Cascades	10 000 \$
Le Grenier du petit sportif	10 000 \$
CARB	15 000 \$
CVQ Vieux-Gatineau	15 000 \$
La Pointe aux jeunes inc.	8 815 \$
La Pointe aux jeunes inc.	3 250 \$
Ligue Navale du Canada	6 200 \$
Maison de quartier Notre-Dame	4 000 \$
Relais des jeunes gatinois	4 000 \$
Maison de l'amitié de Hull	7 760 \$
Les Enfants de l'Espoir	850 \$
Les Enfants de l'Espoir	8 660 \$
Les Enfants de l'Espoir	2 175 \$
Maison communautaire Daniel-Johnson	6 895 \$
Maison communautaire Daniel-Johnson	6 895 \$

Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais	2 915 \$
Office municipal d'habitation de Gatineau	8 500 \$
Office municipal d'habitation de Gatineau	3 375 \$
TVC 22 Basse-Lièvre	12 000 \$
Centre Action Génération	15 000 \$
Club de ski Bel-Ami	4 000 \$
BMX Gatineau	8 000 \$
Club de natation de Gatineau	<u>6 000 \$</u>
TOTAL	180 590 \$

PROGRAMME DE SOUTIENS AUX CLUBS DE L'ÂGE D'OR

Amicale Laurent-Groulx	1 000 \$
Association des loisirs Entre-Nous	1 000 \$
Association des retraités de la résidence Frontenac	1 000 \$
Cartes Sainte-Bernadette	1 000 \$
Cartes Saint-Rédempteur	600 \$
Club du sourire de Notre-Dame-de-la-Guadeloupe	600 \$
Club le Versailles	600 \$
Club Renaissance de Hull	600 \$
Diamant Sacré-Cœur	600 \$
Les Amis de Saint-Jean-Bosco	1 000 \$
Les Amis de Saint-Joseph	1 000 \$
Les joyeux Copains	1 000 \$
Les joyeux Lorettois	600 \$
Les joyeux Retraités	1 000 \$
Les aînés du fil d'argent	1 000 \$
Club des aînés de Saint-René	1 000 \$
L'Escale Saint-Rosaire	1 000 \$
Âge d'or l'Anneau d'or	600 \$
Club d'âge d'or « 50 » Le Baron	1 000 \$
Centre Arc-en-ciel	1 000 \$
Centre des aînés de Riviera	1 000 \$
Club de l'âge d'or Saint-Jean-de-Brébeuf	1 000 \$
Les Amis du soleil	1 000 \$
Friendships Club of Gatineau	1 000 \$
Club d'âge d'or Templeton	1 000 \$
Les Chevaliers de l'âge d'or de Gatineau	1 000 \$
Club d'âge d'or Saint-Paul d'Aylmer	1 000 \$
Friendship club	600 \$
Club âge d'or Saint-Luc de Buckingham	1 000 \$
Club les aînés Saint-Grégoire de Buckingham	1 000 \$
Club de l'âge d'or de la Bonne humeur	1 000 \$
Les amis populaires de Masson	1 000 \$
Les bons copains du Grand Gatineau	1 000 \$
Club de poche baseball Les aînés et aînées du mercredi soir	<u>1 000 \$</u>
TOTAL :	30 800 \$

PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE

Skinouk	3 000 \$
Skinouk	1 250 \$
Club Espoir Triathlon Gatineau	3 000 \$
Tennis Outaouais Performance	4 000 \$
Unigym Gatineau	400 \$
Club de natation de Gatineau	2 190 \$
Club de plongeon Gatineau	2 050 \$
Club de plongeon Gatineau	10 000 \$
Club de Water Polo Gatineau	3 000 \$
Club de Water Polo Gatineau	3 000 \$
Les Dragons rouges de l'Outaouais	250 \$

Volleyball Cascades	550 \$
Volleyball Cascades	1 230 \$
Volleyball Cascades	750 \$
Association régionale de Kin-ball de l'Outaouais	1 460 \$
BMX Gatineau	3 000 \$
BMX Gatineau	<u>800 \$</u>
TOTAL	39 930 \$

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX GRANDS PARTENAIRES

Club de tennis de Hull	22 300 \$
Club de natation de Gatineau	13 500 \$
Corporation de l'âge d'or d'Aylmer	20 000 \$
Corporation des loisirs de Masson-Angers	25 000 \$
M-Ado Jeunes	22 000 \$
BMX Gatineau	7 600 \$
Club de ski de fonds les Renards blancs	<u>15 000 \$</u>
TOTAL	125 400 \$

GRAND TOTAL 423 925 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971	423 925 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-159*

SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES EN LOISIRS, EN SPORT ET EN VIE COMMUNAUTAIRE POUR 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à sa réunion du 12 décembre 2012, ont pris connaissance de l'ensemble des demandes de subventions de la part d'organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire (annexe A) représentant une enveloppe totale de 209 900 \$ afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques au nom des organismes bénéficiaires mentionnés au rapport de la Commission, au montant de l'aide financière indiquée et sur présentation de pièces de compte à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés. Ces montants sont versés à titre de contribution financière pour l'année 2013 et représentent un montant total de 209 900 \$. Toute autre subvention à verser en cours d'année, à même le solde de la présente enveloppe, devra faire l'objet d'une résolution au conseil municipal.

Les fonds seront puisés aux différents postes budgétaires indiqués au rapport Annexe A.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71030-971	209 900 \$	Soutien aux organismes communautaires et développement - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-160

RENOUVELLEMENT - ENTENTE DE PRÊT ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA DES OEUVRES DE JEAN DALLAIRE POUR LA SÉRIE CADET ROUSSELLE ET POUR LES SÉRIES HISTORIQUES

CONSIDÉRANT QUE l'Office national du film du Canada est propriétaire de séries d'œuvres réalisées par l'artiste hullois Jean Dallaire ayant servi à la création de films fixes;

CONSIDÉRANT QUE les œuvres constituent un héritage patrimonial d'envergure régionale, nationale et internationale et qu'elles contribuent au rayonnement de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte le renouvellement du prêt des deux séries réalisées par le peintre Jean Dallaire de la collection de l'Office national du film du Canada, lesquelles constituent un héritage patrimonial d'envergure pour la Ville de Gatineau et sa population;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente de prêt entre la Ville de Gatineau et l'Office national du film du Canada des œuvres de Jean Dallaire pour la série Cadet Rouselle et les séries historiques;
- mandate le trésorier d'assurer les œuvres d'art pour la somme mentionnée à l'entente de prêt et en fournir une attestation à l'Office national du film du Canada.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à même le poste budgétaire 02-19100-421 - Gestion des assurances - Assurances - Biens.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2013.

Adoptée

CE-2013-161*

RÈGLEMENT NUMÉRO 724-2013 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 8 655 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE COORDINATION DE MESURES D'URGENCE ET POUR LA DÉLOCALISATION DE LA CASERNE NUMÉRO 6 POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 724-2012 autorisant une dépense et un emprunt de 8 655 000 \$ pour la construction d'un nouveau centre de coordination de mesures d'urgence et pour la délocalisation de la caserne numéro 6 pour le Service de sécurité incendie dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-162 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-2 POUR UN MONTANT TOTAL DE 528 451,26 \$ POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 16 JANVIER 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-2, d'un montant total de 528 451,26 \$ pour la période du 10 au 16 janvier 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-163 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-3 POUR UN MONTANT TOTAL DE 570 653,75 \$ POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 23 JANVIER 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-3, d'un montant total de 570 653,75 \$ pour la période du 17 au 23 janvier 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-164* **ADOPTION DU BUDGET 2013 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau a adopté son budget 2013 en date du 12 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau a déposé à la Ville de Gatineau son budget pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, y compris celui du Programme de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT QUE ce budget doit être approuvé par la Ville de Gatineau avant d'être acheminé et approuvé par la Société d'habitation du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le budget de l'Office municipal d'habitation de Gatineau pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 comme déposé et prévoyant un déficit d'opération de 12 136 027 \$ et un déficit pour le Programme de supplément au loyer de 3 240 031 \$.

La contribution de la Ville de Gatineau aux déficits de l'Office municipal d'habitation de Gatineau est évaluée à 1 443 790 \$, soit 324 003 \$ pour le Programme de supplément au loyer, 1 044 787 \$ pour le déficit d'opération de l'organisme et 75 000 \$ pour le service de référence d'aide au logement.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-52100 - Office municipal d'habitation.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-165

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LES OEUVRES ISIDORE-OSTIGUY - 95, RUE LOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les œuvres Isidore-Ostiguy a obtenu, le 28 octobre 2003, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour une partie de l'immeuble situé au 95, rue Lois;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les œuvres Isidore-Ostiguy a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour une partie de l'immeuble situé au 95, rue Lois;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Les œuvres Isidore-Ostiguy pour une partie de l'immeuble situé 95, rue Lois.

Adoptée

CE-2013-166

ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE D'UN PASSAGE, RUE DE PLAISANCE - LOT 2 310 464 AU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QU'un passage sur la rue de Plaisance a été construit il y a plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, il appert que le transfert de ce passage n'a pas été effectué et que celui-ci est toujours au nom d'un particulier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la Loi ont été accomplies, lesquelles sont;

La municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;

Une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;

La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :

- le texte intégral du présent article;
- une description sommaire de la voie concernée;
- une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes;
- aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, a préparé une description technique du passage à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété valable sur ce passage :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété du lot numéro 2 310 464 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et, à cet effet, approuve la description technique préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 15 janvier 2013, sous le numéro 4780 de ses minutes et déposée au bureau du greffier.

Il est de plus résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2013-167

ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE D'UNE PARTIE DU CHEMIN VANIER - LOT 3 835 070 AU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE le chemin Vanier a été construit il y a plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau, il appert que le transfert d'une partie de cette rue n'a pas été effectué et que celle-ci est toujours au nom d'un particulier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la Loi ont été accomplies, lesquelles sont;

La municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;

Une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;

La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :

- le texte intégral du présent article;
- une description sommaire de la voie concernée;
- une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies;
- aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, a préparé des descriptions techniques de la rue à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété valable sur cette rue :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété du lot numéro 3 835 070 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, et, à cet effet, approuve la description technique préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 19 décembre 2012, sous le numéro 4773 de ses minutes et déposée au bureau du greffier.

Il est de plus résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2013-168

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2012-1656

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2012-1656 en date du 21 novembre 2012, autorisait le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec J8Y 2E6, à titre de subvention pour la campagne de financement annuelle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2012-1131 adoptée le 4 décembre 2012, a accepté de verser un montant de 25 000 \$ à titre de subvention corporative :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2012-1656 en date du 21 novembre 2012 et autorise le trésorier à faire les écritures comptables nécessaires.

Adoptée

CE-2013-169

SUBVENTION DE 250 \$ - CORPS DE CADETS 1573, BASSIN-DE-LA-LIÈVRE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT - ACTIVITÉS 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Ligue des cadets de l'armée du Canada (Québec), à l'attention de madame Annik Gagnon, Corps de cadets 1573, Bassin-de-la-Lièvre, 911, rue Georges, Gatineau, Québec, J8L 2E4, à titre de subvention dans la cadre de la campagne de financement pour les activités 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	250 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-170 **SUBVENTION DE 400 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE 33 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Légion royale canadienne, filiale 33, à l'attention de monsieur Alain Couture, 59, rue Bancroft, Gatineau, Québec, J9H 4N6, à titre de subvention pour la préservation de l'affiche souvenir des membres des Forces canadiennes morts au combat en Afghanistan entre 2001-2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	200 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-171 **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION RÉCRÉATIVE LES JARDINS DU CHÂTEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association récréative Les Jardins du Château, à l'attention de monsieur Raymond Chauvet, 100, rue du Château, Gatineau, Québec, J9A 1T3, à titre de subvention pour l'organisation des activités estivales.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	500 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-172 **SUBVENTION DE 650 \$ - CENTRE D'AIDE 24/7 - DÎNER-CONFÉRENCE POUR PERSONNES ÂGÉES - 8 FÉVRIER 2013 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre du Centre d'aide 24/7, à l'attention de madame Carole-Anne Raby, 19, rue Caron, Gatineau, Québec, J8Y 1Y6, à titre de subvention pour l'organisation d'un dîner-conférence pour les personnes âgées le 8 février 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-173 **SUBVENTION DE 600 \$ - CLUB DIAMANT SACRÉ-COEUR - ACTIVITÉS DU CLUB - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du Club Diamant Sacré-Coeur, à l'attention de madame Églantine Gauthier, 4-137, rue Gratton, Gatineau, Québec, J8Y 4X2, à titre de subvention pour les activités du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	600 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau- Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-174 **SUBVENTION DE 600 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 2880 GATINEAU - FÊTE DE LA FAMILLE - 10 MAI 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre des Chevaliers de colomb, conseil 2880 Gatineau à l'attention de monsieur Jean-Pierre Leblanc, Grand chevalier, 139, rue Racine, C. P. 692, Gatineau,, Québec, J8P 8B5, à titre de subvention pour la fête de la famille qui aura lieu le 10 mai 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	200 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-175 **SUBVENTION DE 750 \$ - CLUB DE FOOTBALL LES GRIFFONS - CÉGEP DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre du Cégep de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Michel Fortin, 333, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M4, à titre de subvention pour les activités du club au cours de l'année 2013 dans le cadre du programme de football des Griffons qui favorise la persévérance scolaire pour 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	750 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-176 **SUBVENTION DE 800 \$ - CLUB CANIN AYLNER - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre du Club canin Aylmer, à l'attention de monsieur André Lemay, président, 448, rue John-Egan, Gatineau, Québec, J9H 3V7, à titre de subvention pour l'organisation des activités au cours de l'année 2013 ainsi que la création de leur site web.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	300 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-177 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE DESCHÊNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de Deschênes, à l'attention de monsieur Howard Powles, 301-40, rue Martel, Gatineau, Québec, J9H 1S5, à titre de subvention pour l'organisation d'activités au cours de l'année 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-178

SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU QUARTIER CONNAUGHT - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du quartier Connaught, à l'attention de monsieur Martin Labelle, président, 74, rue du Jockey, Gatineau, Québec, J9H 0E2, à titre de subvention pour leurs activités en 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-179

SUBVENTION DE 1 000 \$ - CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE L'OUTAOUAIS POUR L'ORGANISATION DE L'EXPO-SCIENCES HYDRO-QUÉBEC DU 15 AU 17 MARS 2013 À GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Conseil du loisir scientifique de l'Outaouais, 101, rue Saint-Jean-Bosco, local A-1360, Gatineau, Québec, J8X 3X7, à titre de subvention pour l'organisation de l'Expo-sciences Hydro-Québec du 15 au 17 mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	150 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	25 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-180

**SUBVENTION DE 1 250 \$ - CENTRE ALIMENTAIRE AYLMER - PROGRAMME
DES PETITS-DÉJEUNERS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN
PSENAK**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 250 \$ à l'ordre du Centre Alimentaire Aylmer, à l'attention de madame Donna Lévesque, 70, chemin Eardley, Gatineau, Québec, J9H 4K2, à titre de subvention pour le programme des petits déjeuners pour 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	1 250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-181

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL -
CONFÉRENCE ET SALON PROFESSIONNEL SUR LES COLLECTIVITÉS
DURABLES - WINDSOR - 12 AU 15 FÉVRIER 2013 - 2 200 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Montreuil à participer à la Conférence et salon professionnel sur les collectivités durables 2013 qui se tiendra à Windsor du 12 au 15 février 2013.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 2 200 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-311	2 200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-182

SUBVENTION DE 2 800 \$ - PETITS DÉJEUNERS DE LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ
- CHALLENGE DE SKI - 28 FÉVRIER 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 800 \$ à l'ordre des Petits déjeuners de la Soupière de l'Amitié, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8, à titre de subvention pour le Challenge de ski IGA-Petits déjeuners qui aura lieu le 28 février 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin – De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-183

SUBVENTION DE 3 000 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU POUR LE DÉFI SKI SANTÉ - 21 MARS 2013 - DISTRICT ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE SAINT-RAYMOND-VANIER - ALAIN RIEL ET PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre de la Fondation du C.S.S.S. de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour Le Défi Ski Santé qui aura lieu le 21 mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79937-972	2 000 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-184

SUBVENTION DE 6 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU PLATEAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - ALAIN RIEL ET MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Plateau, à l'attention de monsieur Serge Bertrand, président, 18, impasse du Solano, Gatineau, Québec, J9A 0A9, à titre de subvention pour diverses activités prévues en 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	5 000 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-185

SUBVENTION DE 8 000 \$ - MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE SAINT-RAYMOND-VANIER - ALAIN RIEL ET PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 8 000 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de madame Suzanne Fitzbak, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	3 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79937-972	5 000 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-186

SUBVENTION DE 850 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU POUR LA PARTICIPATION DE MADAME MÉLANIE JAMIESON À LA 4^e MARCHÉ EN ROSE - 21 SEPTEMBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 850 \$ à la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour la participation de madame Mélanie Jamieson à la 4^e Marche en Rose le 21 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-187

SUBVENTION DE 1 150 \$ - UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS POUR LE PROJET DÉFI-NISSANT - 16 MAI 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 150 \$ à l'ordre de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais, 394, boulevard Maloney Ouest, local 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, à titre de subvention pour le projet Défi-nissant le 16 mai 2013 pour les écoles du Nouveau-Monde, Le Tremplin, La Source et Trois-Saisons.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	1 000 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} février 2013.

Adoptée

CE-2013-188

AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DU COÛT DE LA SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 109 753,06 \$, INCLUANT LES TAXES, DANS LE CADRE DU PROJET DE NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT D'ÉGOUT SANITAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2012-308 en date du 14 mars 2012, adjugeait un contrat à l'entrepreneur Les canalisations Karic inc. pour des travaux de nettoyage et d'inspection télévisée de la conduite de refoulement d'égout sanitaire - Poste Angers pour un montant de 217 854,63 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, par sa délégation de pouvoir numéro 110010, accordait un premier ajustement au contrat, à l'entrepreneur Les canalisations Karic inc. pour des travaux supplémentaires pour un montant 19 845,83 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en date du 7 octobre 2012, la firme Quadrivium Conseil inc. présentait un bilan final des travaux de nettoyage et d'inspection télévisée, représentant des coûts supplémentaires de 109 753,06 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, sous la recommandation de la firme Quadrivium Conseil inc., a évalué que les montants demandés pour les travaux supplémentaires sont justes et raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 110010 au montant de 19 845,83 \$, incluant les taxes;
- approuve le montant de 109 753,06 \$, incluant les taxes, représentant les travaux supplémentaires concernant le contrat de nettoyage et d'inspection télévisée de la conduite de refoulement d'égout sanitaire - Poste Angers, portant ainsi le coût final du contrat à 347 453,52 \$, soit un ajustement total de 129 598,89 \$, incluant les taxes;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tout document pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11038-004-24963	12 636,59 \$	Enveloppe de travaux correctifs - Nettoyage des conduites - Station Angers
18-12050-003-24964	92 343,56 \$	Enveloppe pour travaux correctifs - Infrastructures - Nettoyage des conduites - Station Angers - Barrages
04-13493	4 772,91 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2013.

Adoptée

CE-2013-189

FIRME SOLUTIONS CONSORTECH INC. - ENTENTE DE SERVICES D'ENTRETIEN ET RÉALISATION D'AMÉLIORATIONS DU PROGICIEL D'ÉVALUATION - ANNÉE 2013 - 181 400 \$

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services d'entretien du progiciel d'évaluation (ÉquiVal) est échue depuis le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services de réalisation d'améliorations du progiciel d'évaluation (ÉquiVal) est, elle aussi, échue depuis le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise la protection des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, et ce, en vertu de l'article 573.3 6^e alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie un contrat à la firme Solutions Consortech inc. pour les services d'entretien du progiciel d'évaluation (ÉquiVal) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 pour un montant de 73 800 \$, incluant les taxes.

Il est de plus résolu que ce comité octroie un contrat à la firme Solutions Consortech inc. pour les services de réalisation d'améliorations au progiciel d'évaluation (ÉquiVal) pour un montant maximal de 107 600 \$, incluant les taxes. Le contrat sera valide à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2013.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-15100-555-24965	173 511,33 \$	Évaluation - Entretien de logiciels
04-13493	7 888,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2013.

Adoptée

CE-2013-190

RÉPARATION D'UNE NIVELEUSE DE MARQUE VOLVO UNITÉ 340VA168 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (9^o) de la Loi sur les cités et villes stipule que les dispositions concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

CONSIDÉRANT QUE Volvo a confirmé par lettre le 22 janvier 2013 que Strongco est le seul représentant autorisé pour notre région pour effectuer les réparations de la niveleuse :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Strongco, 54, rue Iber, Stittsville, Ontario, K2S 1E8, pour la réparation de la niveleuse de marque Volvo, unité 340VA168, et ce, pour un montant total de 27 621,58 \$, incluant les taxes, le tout selon sa soumission datée du 23 janvier 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-39800-541-24966	26 420,38 \$	Ateliers mécaniques - Voirie - Entretien et réparation- Matériel roulant et équipements
04-13493	1 201,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2013.

Adoptée

CE-2013-191

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU À UN DÉJEUNER-CONFÉRENCE À OTTAWA LE 14 FÉVRIER 2013 - 93,32 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer au déjeuner-conférence de monsieur Thomas Mulcair à Ottawa le 14 février 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50,85 \$ à l'ordre du Regroupement des gens d'affaires de la capitale nationale, 1173, rue Cyrville, suite 306, Ottawa, Ontario, K1J 7S6, pour donner suite à la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses relatives à ce déplacement, et ce, pour un montant maximum de 93,32 \$, incluant les frais d'inscription, sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-311	93,32 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2013.

Adoptée

CE-2013-192

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - CABINET DU MINISTRE MAKKA KOTTO - 11 FÉVRIER 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Stefan Psenak et Maxime Pedneaud-Jobin à participer à une rencontre avec le ministre de la Culture et des Communications le 11 février 2013 à Québec et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même leur budget discrétionnaire respectif, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2013.

Adoptée

CE-2013-193

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION - APICA - GALA D'EXCELLENCE - 8 FÉVRIER 2013 - 100 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Phillion à participer au gala d'excellence de l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer qui aura lieu le 8 février 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer, à l'attention de madame Jocelyne Lauzon, C. P 24, Gatineau, Québec, J9H 5E4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2013.

Adoptée

Monsieur André Lambert fait une mise à jour des dossiers suivants :

- **État de situation - Centre multifonctionnel**
- **Réaménagement de la rue Jacques-Cartier et des rives de la rivière des Outaouais**

CE-2013-194

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR ÉTIENNE ST-PIERRE AU POSTE DE COORDONNATEUR, FORESTERIE URBAINE - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste temporaire de coordonnateur - Foresterie urbaine, et ce, pour une durée de 3 ans, au Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de monsieur Étienne St-Pierre au poste de coordonnateur - Foresterie urbaine, et ce, pour une période de 3 ans, au Service des travaux publics, selon les modalités du contrat.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-49300-135- Autres - Lutte contre l'agrile du frêne - Temporaires - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 février 2013.

Adoptée

CE-2013-0206D1

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires - Période du 28 novembre au 18 décembre 2012

CE-2013-195

MANDAT POUR SERVICES JURIDIQUES - M^e PAUL WAYLAND DE LA FIRME D'AVOCATS DUFRESNE HÉBERT COMEAU INC. - RÔLES TRIENNAUX D'ÉVALUATION 2009-2010-2011 ET 2012-2013-2014

CONSIDÉRANT QUE le Service d'évaluation désire retenir les services de M^e Paul Wayland de la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau inc. pour un mandat dans le domaine de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.0.2 prévoit qu'un contrat de services professionnels doit être adjudgé conformément au règlement prévu à l'article 573.3.0.1 concernant le contrat de services professionnels, sauf s'il est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie un mandat de services professionnels à M^e Paul Wayland, avocat, de la firme Dufresne Hébert Comeau inc., pour représenter la Ville de Gatineau dans les dossiers judiciairisés déposés au Tribunal administratif du Québec, et ce, pour les rôles triennaux 2009-2010-2011 et 2012-2013-2014.

Le trésorier est autorisé à payer les sommes dues à la firme sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15100-412 - Évaluation - Services juridiques, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2013.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif